

SOCIÉTÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLE EN LIGNE

Le guide de l'Assurance vie



Sommaire

I. Le B.A.ba de l'assurance vie	3
II. Les différents frais	15
III. Un environnement longtemps marqué par la baisse des taux	19
IV. Une protection accrue	22
V. Les changements introduits par la loi Pacte	25
VI. Focus sur l'assurance vie luxembourgeoise	19
VII. L'assurance vie Yomoni	32



Chapitre 1

Le B.A.-ba de l'assurance vie



Le placement préféré des Français (1.933 milliards d'euros d'encours au 31 janvier 2024, selon la fédération professionnelle France Assureurs) est, paradoxalement, mal connu. Il offre, pourtant, de nombreux avantages et une souplesse sans équivalent pour gérer son épargne à long terme.

1. L'assurance vie, en bref

L'assurance vie est un contrat conclu avec une société ou une mutuelle d'assurance qui permet d'épargner à moyen et long terme. Il n'y a pas, en principe, d'âge limite pour souscrire un contrat d'assurance vie, sauf dispositions contraires prévues contractuellement. Il est possible d'ouvrir un contrat au nom d'une personne mineure ou majeure protégée (mise sous tutelle, sous curatelle ou en sauvegarde de justice).

Contrairement aux produits d'épargne réglementée (Livret A, LDDS, PEL, PEA...), les contrats d'assurance vie ne sont pas plafonnés (on peut y verser autant d'argent que l'on veut) et un épargnant peut détenir plusieurs contrats. L'assurance vie est un placement « liquide », c'est-à-dire que le souscripteur peut effectuer des versements et des retraits (appelés « rachats ») quand il le souhaite et du montant qu'il veut.

Compte tenu de sa souplesse, de sa liquidité et de sa fiscalité avantageuse (*voir plus loin*), **l'assurance vie est idéale pour financer un projet**, comme un achat immobilier ou les études supérieures de ses enfants. Grâce aux rachats programmés, ce placement permet aussi de générer un complément de revenu pour la retraite. Il offre également de nombreux avantages en matière de succession. D'une manière générale, l'assurance vie représente la meilleure manière de se constituer une épargne diversifiée et rentable.



2. Les différences entre l'assurance vie et l'assurance décès

L'assurance vie est, avant tout, un placement dont la **vocation est de générer un capital qui sera restitué au souscripteur. Elle ne doit ainsi pas être confondue avec l'assurance décès, qui consiste à verser au décès de l'assuré un capital** (dont le montant est défini à la souscription) à la famille proche du défunt, quel que soit le montant des primes versées.

Dans le cas de l'assurance « en cas de vie », le capital a vocation à être restitué au souscripteur s'il est vivant ou à ses bénéficiaires désignés s'il est décédé. Le montant servi dépend alors des sommes d'argent versées, augmentées des gains ou diminuées des pertes générés par la gestion financière du contrat.

3. Une enveloppe à la fois sans risques et dynamique

L'assurance vie est souvent présentée comme un placement financier à part entière. Il s'agit, en réalité, d'une enveloppe à l'intérieur de laquelle on peut trouver plusieurs supports d'investissement plus ou moins risqués et performants.

Il existe trois grands types de supports :

- Les supports en euros

Composés la plupart du temps à plus de 80% d'obligations, **ils offrent une garantie sur le capital**. Quelle que soit l'évolution des marchés financiers, le souscripteur est assuré de retrouver le cumul de ses versements ou, du moins, la majeure partie (certains assureurs proposent une garantie de 90% et non de 100% du capital ou diminuée des frais de gestion annuels). Autre atout des fonds en euros : **les intérêts annuels sont définitivement acquis** (ce que l'on appelle « l'effet cliquet »). Il y a ainsi une capitalisation des intérêts (les intérêts génèrent eux-mêmes des intérêts). Même si, sous l'effet de la hausse des